

Proposition de délibération

portant création d'un observatoire des prix, des marges et des revenus

Exposé des motifs

Dans le cadre de la problématique « *vie chère* », et en complément de l'adoption d'une loi « *anti-trust* » et de la création de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, autorité administrative indépendante et décisionnelle disposant de pouvoirs de contrôle et de sanction en matière de concurrence, il est proposé d'instituer concomitamment un outil pertinent d'analyse du niveau et de la structure des prix, des marges et des revenus dénommé « *Observatoire des prix, des marges et des revenus* ».

Cette création a été actée au point 1.1.2 des accords économiques et sociaux signés le 12 juin 2012 entre les représentants des syndicats de salariés siégeant à la « *commission spéciale vie chère* » du congrès, et les principaux mouvements politiques du pays, accords également signés par le gouvernement le 29 novembre 2012.

Cet observatoire sera chargé de fournir aux pouvoirs publics, aux acteurs économiques et aux consommateurs une information objective, partagée et régulière sur l'évolution du niveau et de la structure des prix, des marges et des revenus, afin d'optimiser :

- l'évaluation des politiques publiques mises en place ;
- l'utilisation des outils statistiques disponibles ;
- et la comparaison des prix, des marges et des revenus entre la métropole, les principaux pays desquels proviennent les produits vendus localement, et la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif est de fournir la plus grande transparence sur les évolutions de prix, en particulier ceux des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution, et d'exercer, à moyen terme, une pression à la baisse sur ces prix. Il s'agit aussi d'éclairer les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les consommateurs sur la formation des prix et des marges dans la chaîne de commercialisation.

Réunissant des élus, des représentants des chambres consulaires, des organisations syndicales patronales et de salariés, des associations de consommateurs, de l'IEOM et de l'ISEE, ainsi que des personnalités qualifiées à raison de leur connaissance en matière de formation des prix, des marges et des revenus, l'observatoire des prix, des marges et des revenus a ainsi vocation à être une enceinte de rencontre entre les principaux acteurs de la vie économique

locale, tant publics que privés, qui pourront chacun apporter des éléments d'information sur des questions jugées prioritaires pour le territoire.

Ce lieu d'échanges et de dialogue permettra de disposer d'une information établie de façon contradictoire sur la question de la détermination du pouvoir d'achat. Ainsi, il apparaît indispensable de favoriser la communication, la coordination, le décloisonnement et le travail en étroite collaboration entre les différents membres de l'observatoire. Dans cette perspective, l'observatoire peut devenir l'outil de la concertation et de la synergie, un véritable « *service de la transparence des prix* », mais aussi un instrument d'alerte de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

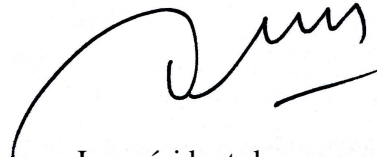
L'observatoire sera présidé par une personnalité qualifiée indépendante, nommée pour cinq ans par arrêté du gouvernement, après avis de l'autorité de la concurrence en Nouvelle-Calédonie.

L'observatoire sera habilité à demander tous les éléments d'information et les études qui lui apparaissent nécessaires pour l'exercice de sa mission, auprès des services de la Nouvelle-Calédonie (notamment la direction des douanes, la DSF, la DASS, la DIMENC, la DAVAR, etc.), des services des provinces (notamment ceux chargés de la protection sociale) ainsi que de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, de la CAFAT et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat (notamment les chambres consulaires, l'ISEE et l'IEOM).

Chaque année, l'observatoire établira un rapport annuel, assorti d'avis et de propositions, à l'attention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du congrès et de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie. Il pourra également établir des études ou des rapports particuliers, et proposer des indicateurs concernant, notamment, les produits de grande consommation.

L'ensemble des mesures proposées au travers du présent projet de délibération vise à favoriser la transparence et la concurrence dans le but de faire baisser les prix et d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages calédoniens.

Pour le groupe Calédonie Ensemble



Le président de groupe,
Philippe MICHEL